

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/38-JL/VG/KBG

**DECISION N°2023/38 - Demande de subvention – Sécurisation et mise aux normes du terrain de rugby Albert DELALANDE**

Le Maire de Grand-Couronne,

**Vu** L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

**Vu** la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

Dans la continuité du souhait de la ville qui est de sécuriser l'accès au terrain de rugby de la commune et de mettre aux normes l'éclairage et de rénover l'équipements sportif.

L'objectif est de répondre à la demande des associations sportives de la commune accueillant du public pour les compétitions de tous niveaux.

Les Ecoles, collèges et lycée de la commune utilisent aussi cet équipement sportif tout au long de l'année. Il est donc indispensable que le terrain de rugby réponde aux normes environnementales ainsi qu'aux exigences de sécurités en la matière.

A ce stade, ce projet s'évalue à 9 933,20 € HT comprenant la sécurisation du site par la mise en place de plots massifs de protection, mise aux normes de l'éclairage du terrain et la rénovation d'un but défectueux.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 9 933,20 € HT soit 11 919,84 € TTC.

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/38-JL/VG/KBG

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

<b>Projet : Sécurisation et mise aux normes du terrain de rugby Albert DELALANDE</b>	<b>Montant HT de l'opération</b>
Terrassement et création de plots massifs de sécurité	5 511,01 €
Pose de projecteur LED	1 236,94 €
But de rugby	3 185,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 933,20 €</b>

Considérant les dépenses d'un montant de 9 933,20 € HT pour le projet de sécurisation et mise aux normes du terrain de rugby Albert DELALANDE

**Décide,**

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à de 9 933,20 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 9 novembre 2023

**Julie LESAGE**

*Maire*

*Conseillère départementale*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20231115-DEC-2023-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Affichage : 16/11/2023